

ISOLEA

Société à responsabilité limitée au capital de 640 673 euros
Siège social : ZAC du ROUBIAN
Avenue des Artisans
13150 TARASCON
503 659 237 RCS TARASCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} janvier,
A 10 heures 30,

La société ISOTEC INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 669 820 euros, ayant son siège social Zac du Roubian 13150 TARASCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 309 813 525 RCS TARASCON, représentée par Mme Emilie FERAL en sa qualité de Présidente,

Propriétaire de la totalité des 640 673 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société ISOLEA, associée Unique de ladite Société,

En présence de Mme Emilie FERAL, gérante non associée de la Société,

Étant précisé que Mme Maryse BELLAGAMBA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris la décision suivante : remplacement du commissaire au compte titulaire et nomination d'un commissaire au compte suppléant.

DECISION UNIQUE

L'associée unique constate que Mme Maryse BELLAGAMBA, Commissaire aux Comptes titulaire, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2023 et décide de nommer pour la remplacer **M. Landry BARTHE**, né le 1^{er} juin 1975 à ADJAME ABIDJAN (COTE D'IVOIRE), de nationalité française, domicilié 28 Impasse de Mardilhon 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'associée unique décide de nommer en remplacement de M. Landry BARTHE, commissaire aux comptes suppléant, la société **AUDIT BARTHE ET ASSOCIES**, domicilié 292 Avenue Emile Antoine 30340 MEJANNES LES ALES, immatriculée au RCS de NÎMES sous le numéro 982 545 519, à compter du 1^{er} janvier 2024.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société ISOTEC INVEST
Emilie FERAL